

		Points nodaux sur l'axe de l'Agly					Points nodaux affluents			
		A1	A2 SDAGE	A3	A4 SDAGE	A5	Boulzane B1	Desix D1	Ver-double V1	Ver-double V2
Annuel	QMNA5* naturel	0,31	0,34	0,37	0	0	0,13	0,026	0,085	0,12
	QMNA5* influencé	0,26	0,43	0,19	0	0	0,08	0,017	0,083	0,11
	1/10 module naturel	0,24	0,35	0,42	0,49	0,53	0,12	0,099	0,11	0,19

* débit moyen mensuel minimum quinquennal sec

Etiage	Débit biologique	0,3	0,3	0,36	0,01	0,01	0,15	0,05	0,08	0,11
--------	------------------	-----	-----	------	------	------	------	------	------	------

Juillet	DOE / DG	0,53	1,9	1,6	0,61	0,13	0,18	0,06	0,12	0,15
	DCR		0,62		[0,06-0,09]					
Août	DOE / DG	0,4	1,8	1,5	0,49	0,06	0,15	0,05	0,09	0,12
	DCR		0,62		[0,06-0,09]					
Sept.	DOE / DG	0,36	1,51	1,21	0,36	0,01	0,15	0,05	0,11	0,15
	DCR		0,62		[0,06-0,09]					
Oct.	DOE / DG	0,3	1,08	0,95	0,22	0,01	0,15	0,05	0,1	0,14
	DCR		0,52		[0,06-0,09]					



Synthèse des données issues de l'étude de détermination des volumes prélevables pour le bassin versant de l'Agly (GINGER rapports FL34 09 102 – janvier 2012)

Débit biologique :	Indicateur moyen mensuel de soutien du bon état des eaux aux points nodaux (fonctionnement biologique satisfaisant du milieu aquatique sur le tronçon amont) – permet de dimensionner les prélèvements admissibles sur les sous-bassins concernés (volumes prélevables nets)
DOE : (Débit Objectif d'Etiage)	Indicateur moyen mensuel de la gestion structurelle équilibrée aux Points Stratégiques de Référence du SDAGE 2016-2021 (satisfaction du bon état des eaux et, en moyenne 8 années sur 10, des usages), déterminé à partir des volumes prélevables (scénario 1 de l'étude) – Contrôlé a posteriori par l'Etat aux stations hydrométriques associées
DG : (Débit de Gestion)	Indicateur moyen mensuel de la gestion structurelle équilibrée aux points nodaux locaux des sous bassins versants intermédiaires, déterminé à partir des volumes prélevables (scénario 1 de l'étude) – Valeur guide non contrôlée réglementairement
DCR : (Débit de Crise Renforcée)	Indicateur seuil de gestion de crise aux Points Stratégiques de Référence du SDAGE 2016-2021 – contrôlé en valeur journalière par l'Etat aux stations hydrométriques associées lorsque les actions nécessaires au respect des DOE auront été mises en place